Nations Unies

ICCD/CRIC(23)/7

Convention sur la lutte contre la désertification

Distr. générale
3 septembre 2025
Français
Original : anglais

Comité chargé de l'examen de la mise en œuvre de la Convention
Vingt-troisième session
Panama, 1er-5 décembre 2025
Point 5 de l'ordre du jour provisoire
Examen des priorités quant aux orientations relatives à l'articulation entre science et politiques

Examen des priorités quant aux orientations relatives à l'articulation entre science et politiques

Note du secrétariat

Résumé

Dans sa décision 20/COP.16, la Conférence des Parties (COP) a décidé que l'Interface science-politique (ISP) prendrait la direction scientifique de l'élaboration des *Perspectives territoriales mondiales* et d'autres publications phares à forte visibilité et à caractère scientifique. Dans cette même décision, elle a prié le secrétariat d'inscrire à l'ordre du jour de chacune des réunions intersessions du Comité chargé de l'examen de la mise en œuvre de la Convention (CRIC) un point consacré à l'examen des priorités quant aux orientations relatives à l'articulation entre science et politiques, de sorte que les Parties puissent donner leur avis sur les travaux de l'ISP, en veillant tout particulièrement à contribuer au contenu de chaque publication phare.

Le présent document contient un résumé des travaux du Bureau du Comité de la science et de la technologie sur les modalités de travail de l'ISP pour la période biennale 2025-2026 et des progrès notables accomplis par l'ISP dans l'exécution de son programme de travail actuel. Il fait le point des futures modalités de travail de l'ISP, qui sont en cours d'élaboration, ainsi que des efforts que le secrétariat et l'ISP déploient pour améliorer la communication et la diffusion des connaissances scientifiques.

Le présent document contient également quelques conclusions et recommandations à soumettre à l'examen du CRIC à sa vingt-troisième session.

Merci de recycler

Table des matières

		Page
I.	Introduction	3
II.	Modalités de travail de l'Interface science-politique pour l'exercice biennal 2025-2026	3
	A. Renouvellement par étapes de la composition de l'Interface	3
	B. Actualisation prescrite du programme de travail	5
	C. Répartir les rôles et les responsabilités et faciliter la collaboration	5
III.	Progrès notables accomplis par l'ISP dans l'exécution de son programme de travail pour 2025-2026	6
	A. Troisième édition des *Perspectives territoriales mondiales* (objectif 1)	6
	B. Élaboration des procédures régissant les évaluations rapides (objectif 2)	7
	C. Activités de coordination	8
IV.	Modalités de travail pour le fonctionnement futur de l'Interface science-politique	9
V.	Améliorer la communication et la diffusion des connaissances scientifiques	10
VI.	Conclusions et recommandations	11

I. Introduction

1. Dans sa décision 23/COP.11, la Conférence des Parties (COP) a mis en place une Interface science-politique (ISP) destinée à faciliter l'échange entre scientifiques et responsables des politiques et à garantir la fourniture à toutes les Parties intéressées d'informations, de connaissances et de conseils utiles pour l'élaboration des politiques relatives à la désertification, à la dégradation des terres et à la sécheresse. Au cours de la période triennale 2022-2024, les recommandations résultant de l'examen de l'ISP et celles formulées par le Groupe de travail intergouvernemental chargé de superviser le processus d'évaluation à mi-parcours du Cadre stratégique de la Convention (2018-2030) (Groupe de travail intergouvernemental) ont abouti à la décision 20/COP.16, par laquelle la COP a fait de l'ISP un organe permanent et a exposé la mission que les Parties entendaient lui confier, à savoir fournir, de façon équitable et transparente, des informations, des connaissances et des conseils utiles à l'élaboration de politiques à l'appui de la mise en œuvre de la Convention, en s'appuyant sur le mandat énoncé dans les décisions 23/COP.11 et 19/COP.13, puis affiné dans les décisions 19/COP.14 et 19/COP.15.

2. Dans la décision 21/COP.16, consacrée au programme de travail de l'ISP pour l'exercice biennal 2025-2026 et à son actualisation par le Bureau du Comité de la science et de la technologie[1], les Parties ont demandé à l'ISP d'assurer la direction scientifique de l'élaboration de la troisième édition des *Perspectives territoriales mondiales*, de contribuer à l'élaboration des procédures régissant les évaluations rapides et de coopérer avec d'autres organes et groupes scientifiques intergouvernementaux.

3. Dans sa décision 20/COP.16, la COP a prié le secrétariat d'inscrire à l'ordre du jour de chacune des réunions intersessions du Comité chargé de l'examen de la mise en œuvre de la Convention (CRIC) un point consacré à l'examen des priorités quant aux orientations relatives à l'articulation entre science et politiques, de sorte que les Parties puissent donner leur avis sur les travaux de l'ISP, en veillant tout particulièrement à contribuer au contenu de chaque publication phare. Le présent document fait suite à cette demande en prévision de la vingt-troisième session du CRIC.

4. Le chapitre II du présent document fait le point, à l'intersession, des modalités de travail de l'ISP pour l'exercice biennal 2025-2026 en cours.

5. Le chapitre III fait le point, à l'intersession, des progrès réalisés par l'ISP à mi-parcours de son programme de travail pour 2025-2026.

6. Le chapitre IV fait le point, à l'intersession, des progrès réalisés par le Bureau du Comité de la science et de la technologie, avec l'aide du secrétariat, dans l'élaboration des futures modalités de travail pour l'ISP après 2026.

7. Le chapitre V fait le point, à l'intersession, des efforts que le secrétariat déploie pour améliorer la communication et la diffusion des connaissances scientifiques utiles au programme scientifique de la Convention.

8. Le chapitre VI expose les conclusions et recommandations.

II. Modalités de travail de l'Interface science-politique pour l'exercice biennal 2025-2026

A. Renouvellement par étapes de la composition de l'Interface

9. Conformément à la décision 20/COP.16, le programme de travail 2025-2026 de l'ISP fait office de programme de transition entre le programme couvrant une seule période intersessions (généralement deux ans) − durant laquelle les membres sont renouvelés par étapes selon un système de rotation conformément aux décisions 19/COP.13 et 19/COP.14 − et les futurs programmes de travail qui s'étaleront sur deux périodes intersessions

[1] Voir https://www.unccd.int/resources/other/unccd-spi-work-programme-2025-2026.

(généralement quatre ans). Conformément à la décision 20/COP.16, le renouvellement par étapes vise à élargir la composition de l'ISP, afin qu'il compte 30 membres et 5 observateurs, répartis comme suit : a) les membres en exercice du Bureau du Comité de la science et de la technologie ; b) quinze scientifiques indépendants sélectionnés dans le cadre d'un appel à candidatures ouvert ; c) cinq scientifiques indépendants en début de carrière, sélectionnés dans le cadre du même appel à candidatures ouvert ; d) cinq scientifiques indépendants, à raison d'un pour chacun des cinq groupes régionaux d'États Membres de l'ONU, sélectionnés dans le cadre du même appel à candidatures ouvert ; e) quatre observateurs représentant les organismes du système des Nations Unies et d'autres organisations internationales, sélectionnés dans le cadre d'un appel à candidatures ouvert, et un observateur représentant les organisations de la société civile, désigné par le Groupe des représentants des organisations de la société civile accréditées au titre de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification.

10. À sa réunion du 20 janvier 2025, le Bureau du Comité de la science et de la technologie a invité, dans le contexte du renouvellement de l'ISP pour l'exercice biennal 2025-2026, les scientifiques indépendants actuellement membres de l'ISP et relevant des catégories énumérées au paragraphe 9 à envisager de prolonger leur mandat jusqu'à la fin de l'exercice biennal 2025-2026, l'objectif étant de tirer parti de leur expérience, de préserver la mémoire institutionnelle et d'exploiter leurs capacités avérées afin que l'ISP puisse s'acquitter efficacement de son mandat. En outre, le Bureau du Comité a invité le Coprésident scientifique indépendant sortant de l'ISP à exercer les fonctions de conseiller spécial de l'ISP afin de faciliter la transition vers les nouvelles structures et fonctions de l'ISP, comme indiqué dans la décision 20/COP.16.

11. Pour pourvoir les autres postes vacants au sein de l'ISP, le Bureau du Comité de la science et de la technologie a lancé, avec le soutien du secrétariat, un appel ouvert aux scientifiques indépendants le 27 février 2025[2]. L'appel a été relayé sur le site Web de la Convention et dans le cadre des réseaux scientifiques concernés.

12. Prenant acte des conclusions pointant la nécessité d'une approche plus globale de la science figurant dans le rapport du Groupe de travail intergouvernemental[3] et au chapitre 5.1.2 du rapport du Comité des commissaires aux comptes sur les états financiers du régime de la Convention sur la lutte contre la désertification au 31 décembre 2023[4], le Bureau du Comité de la science et de la technologie et le secrétariat se sont employés à recruter des candidats ayant des compétences dans des domaines scientifiques traditionnellement moins représentés parmi les membres de l'ISP, notamment les sciences sociales, l'économie et les savoirs autochtones et locaux.

13. L'appel à candidatures ouvert destiné aux scientifiques indépendants a pris fin le 26 mars 2025 et a permis de recueillir 106 candidatures provenant de 49 pays de toutes les régions. Les candidatures reçues étaient équilibrées sur le plan du genre, avec 58 % d'hommes et 42 % de femmes, et du stade de la carrière, avec 26 % de candidats en début de carrière (moins de 6 ans après le doctorat), 25 % en milieu de carrière (8 à 13 ans après le doctorat) et 50 % de scientifiques confirmés (plus de 13 ans après le doctorat). Le Bureau du Comité de la science et de la technologie a constaté que les candidatures étaient globalement de très bonne qualité, tant sur le plan des connaissances scientifiques pertinentes et de l'expérience en matière d'articulation entre science et politiques que sur celui de l'éventail disciplinaire, qui couvre plusieurs domaines scientifiques pertinents qui n'étaient jusqu'alors pas représentés au sein de l'ISP.

14. Le Bureau du Comité de la science et de la technologie a examiné l'ensemble des candidatures reçues à ses réunions des 10 et 16 avril 2025, en tenant compte de la nécessité d'assurer une représentation équilibrée des régions, des sexes et des disciplines et de choisir des membres disposant des connaissances scientifiques pertinentes ainsi que d'une expérience en matière d'articulation entre science et politiques, et ayant apporté la preuve

[2] Voir https://www.unccd.int/resources/other/call-independent-scientists-serve-unccd-spi-closed-26-march-2025.

[3] Voir ICCD/COP(16)/2, par. 50.

[4] Voir https://www.unccd.int/sites/default/files/inline-files/2024-07-24%20BoA%20Report%20on%20UNCCD%20FY%202023%20-%20Signed.pdf.

qu'ils avaient contribué à faire avancer l'une des disciplines visées par le programme de travail de l'ISP (d'après les critères énumérés dans la décision 20/COP.16).

15. À l'issue de discussions approfondies, le Bureau du Comité de la science et de la technologie a sélectionné neuf scientifiques indépendants, sur la base de leurs connaissances scientifiques pertinentes, de leur expérience en matière d'articulation entre science et politiques, et de leur aptitude à combler les lacunes disciplinaires actuellement constatées au sein de l'ISP, notamment dans les domaines des sciences sociales, de l'économie et des savoirs autochtones et locaux. L'équilibre hommes-femmes et l'équilibre de l'expérience professionnelle parmi les membres de l'ISP ont été maintenus. Sur les neuf scientifiques indépendants sélectionnés, deux proviennent du groupe des États d'Afrique, deux du groupe des États d'Asie et du Pacifique, deux du groupe des États d'Europe orientale, deux du groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes, et un du groupe des États d'Europe occidentale et autres États, ce qui contribue à l'équilibre régional.

16. Dans le même temps, le Bureau du Comité de la science et de la technologie a aussi lancé un appel ouvert aux organisations admises en qualité d'observateurs afin de renforcer la collaboration avec l'ONU et les organismes intergouvernementaux. Il a sélectionné les quatre organisations suivantes, qui siégeront à l'ISP au cours de la période biennale 2025-2026 : l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, l'Organisation météorologique mondiale, l'Université des Nations Unies et l'Union internationale pour la conservation de la nature. Conformément à la pratique antérieure, le Groupe des représentants des organisations de la société civile a également désigné un représentant pour servir d'observateur auprès de l'ISP.

17. Le renouvellement par étapes de l'ISP pour l'exercice biennal 2025-2026 est donc conclu. De plus amples informations sur tous les membres et les représentants observateurs siégeant à l'ISP sont disponibles sur le site Web de la Convention[5].

B. Actualisation prescrite du programme de travail

18. Au cours du premier trimestre 2025, après une période de consultation dans les régions dont sont issus ses membres, le Bureau du Comité de la science et de la technologie a actualisé le programme de travail provisoire de l'ISP pour l'exercice biennal 2025-2026, qui figure à l'annexe de la décision 21/COP.16, conformément aux priorités énumérées au paragraphe 1 de la même décision et à la décision 20/COP.16 sur le fonctionnement futur de l'ISP[6].

19. Le programme de travail actualisé de l'ISP pour la période biennale 2025-2026 comprend deux objectifs : i) prendre la direction scientifique de l'élaboration de la troisième édition des *Perspectives territoriales mondiales* ; ii) mener à bien les activités nécessaires pour formuler des commentaires sur l'élaboration des procédures régissant les évaluations rapides et les produits d'information. Il prévoit aussi des activités de coordination avec les six autres organes et groupes scientifiques intergouvernementaux énumérés au paragraphe 32. Les progrès accomplis par l'ISP concernant ces deux objectifs et les activités de coordination sont résumés au chapitre III du présent rapport.

C. Répartir les rôles et les responsabilités et faciliter la collaboration

20. À sa réunion en ligne qui s'est tenue du 13 au 15 mai 2025, l'ISP a désigné ses dirigeants. Emma Archer a été élue Coprésidente de l'ISP pour la période biennale 2025-2026 à l'unanimité, assurant ainsi la continuité de la direction de l'ISP.

21. À sa réunion en présentiel qui s'est tenue du 18 au 20 juin 2025, l'ISP a présenté aux membres tous les documents directifs[7] qui s'appliquaient à eux, leur expliquant en outre les responsabilités associées à leur statut de membre. Les discussions ont porté sur les

[5] Voir https://www.unccd.int/science/members.
[6] Voir https://www.unccd.int/resources/other/unccd-spi-work-programme-2025-2026.
[7] Voir https://www.unccd.int/resources/manuals-and-guides/spi-governance-documents.

responsabilités communes ainsi que sur les contributions propres à chacune des catégories de membres de l'ISP (à savoir les membres issus du Bureau du Comité de la science et de la technologie, les scientifiques indépendants sélectionnés au niveau mondial, les scientifiques indépendants nommés au niveau régional, les scientifiques indépendants en début de carrière et les représentants des organisations admises en qualité d'observateur).

22. Ces deux réunions ont aussi été l'occasion pour l'ISP de désigner des coresponsables pour ses deux objectifs et ses six activités de coordination.

23. Afin de garantir un processus structuré et l'obtention en temps voulu des résultats attendus pour ses deux objectifs et ses activités de coordination, l'ISP s'est employé à favoriser le travail collectif, notamment en créant un espace de travail virtuel collaboratif, en fixant des calendriers et en organisant des réunions en ligne de l'équipe spéciale.

III. Progrès notables accomplis par l'ISP dans l'exécution de son programme de travail pour 2025-2026

A. Troisième édition des *Perspectives territoriales mondiales* (objectif 1)

24. Conformément aux décisions 20/COP.16 et 21/COP.16 et à son objectif 1, l'ISP prend la direction scientifique de l'élaboration de la troisième édition des *Perspectives territoriales mondiales*. Suivant les orientations données par le Bureau du Comité de la science et de la technologie dans son programme de travail actualisé pour 2025-2026, il a affecté, avec l'appui du secrétariat, les rôles et les responsabilités associés à l'élaboration des *Perspectives territoriales mondiales*[8]. Ces responsabilités ont trait à l'évaluation scientifique et à la rédaction du rapport, à la promotion du rapport une fois publié et aux bases des futures éditions des *Perspectives* :

a) En ce qui concerne le fond de la troisième édition des *Perspectives*, l'ISP : i) contribue à définir les grandes lignes du rapport ; ii) dirige les rédacteurs scientifiques ; iii) supervise le contrôle-qualité et l'édition pour garantir l'intégrité scientifique du rapport ; iv) siège au comité directeur afin de veiller au bon déroulement du processus ;

b) En ce qui concerne la promotion, l'ISP : i) collabore aux activités de planification de la communication ; ii) participe aux activités de communication et de promotion du rapport lorsqu'il sera publié ;

c) En ce qui concerne les préparatifs des futures éditions des *Perspectives*, l'ISP aide le Bureau du Comité de la science et de la technologie et le secrétariat : i) en contribuant à l'élaboration des futures procédures connexes[9] ; ii) en contribuant à une étude de faisabilité sur les moyens de lui apporter un appui technique adéquat ; iii) en fournissant les données nécessaires à l'analyse des coûts associés à tous les aspects de l'élaboration du futur rapport phare.

25. À ses réunions tenues du 13 au 15 mai 2025 et du 18 au 20 juin 2025, l'ISP a réfléchi aux grandes lignes de la troisième édition des *Perspectives* en ayant à l'esprit que le lancement de celle-ci était prévu pour la dix-septième session de la COP et que cela engendrait des délais serrés. Avec l'aide du secrétariat, il a défini les grandes lignes du rapport, a élaboré un plan annoté de celui-ci et a réparti entre ses membres les rôles d'auteurs coordonnateurs principaux, d'auteurs principaux et d'auteurs contributeurs pour chaque chapitre[10]. Il a aussi lancé l'évaluation scientifique sur laquelle repose le rapport ainsi qu'une analyse des projets antérieurs relatifs à la désertification, la dégradation des terres et la

[8] Voir https://www.unccd.int/resources/other/unccd-spi-work-programme-2025-2026.

[9] À partir des procédures élaborées et approuvées par d'autres organes et groupes intergouvernementaux, notamment la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques, le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat et le Programme des Nations Unies pour l'environnement (dans le cadre de son Global Environmental Outlook).

[10] C'est ce que prévoient les procédures adoptées par les organes mentionnés au paragraphe 24.

sécheresse afin de recenser de potentielles études de cas, et a commencé à rédiger le premier jet du rapport.

26. Quand il définissait les grandes lignes de la troisième édition des *Perspectives*, l'ISP a souligné qu'il fallait s'appuyer sur les fondements posés dans les deux premières éditions en adoptant une approche systémique des liens unissant la terre, l'eau et les populations, et en plaçant la sécurité humaine au centre des préoccupations. Il a insisté sur l'importance d'élaborer un rapport clair, fondé sur des données probantes et qui traite de questions sociales et écologiques et de questions de gouvernance complexes dans un cadre cohérent. Il est ressorti des débats que l'objectif de la troisième édition des *Perspectives* était de diffuser des orientations fondées sur la science et exploitables concernant les moyens de renforcer la résilience à la sécheresse et de remédier aux problèmes de dégradation des terres et de gouvernance de l'eau qui menacent l'alimentation, la santé, les moyens de subsistance et la stabilité de la société, afin d'accroître la résilience aux facteurs de stress, y compris les risques climatiques.

27. Le plan du rapport élaboré par l'ISP couvre la question de la résilience écologique, sociale, économique et institutionnelle et propose des moyens d'appliquer à plus grande échelle des solutions de gestion des terres et de l'eau porteuses de changement, afin de renforcer la résilience face aux risques liés aux changements climatiques et à d'autres facteurs de stress à l'échelle mondiale. Le rapport repose sur une analyse complète des interventions foncières, notamment des exemples régionaux et nationaux concrets et des études de cas éprouvées, qui devrait le rendre utile aux yeux des décideurs politiques et favoriser son assimilation. Il exposera des stratégies concrètes et fondées sur des données probantes, ainsi que des mesures d'application claires que les parties prenantes nationales et locales pourront adopter.

B. Élaboration des procédures régissant les évaluations rapides (objectif 2)

28. Comme suite aux demandes formulées par la COP dans la décision 20/COP.16 sur le fonctionnement futur de l'ISP et la décision 21/COP.16 sur le programme de travail de l'ISP pour l'exercice biennal 2025-2026, tel qu'actualisé par le Bureau du Comité de la science et de la technologie[11], et conformément à son objectif 2, l'ISP mène à bien les activités nécessaires pour formuler des commentaires sur les procédures régissant l'élaboration d'évaluations rapides, de produits d'information et d'avis en réponse aux demandes des bureaux de la COP, du CRIC, du Comité de la science et de la technologie, du secrétariat et du Mécanisme mondial.

29. À sa réunion tenue du 18 au 20 juin 2025, l'ISP a examiné les moyens possibles d'élaborer des procédures d'évaluation rapide en collaboration avec les équipes Science, technologie et innovation et Promotion de stratégies mondiales et coopération régionale du secrétariat, et avec le Mécanisme mondial. La voie qu'il a choisie pour ses travaux sur cet objectif a abouti à l'adoption de modalités d'apprentissage orientées vers l'action afin que l'élaboration des procédures susmentionnées repose sur l'apprentissage empirique, la pratique et l'application. Dans ce contexte, le secrétariat, le Mécanisme mondial et l'ISP sont amenés à :

a) Apprendre de l'expérience d'autres organisations qui élaborent des évaluations rapides et des produits d'information ;

b) Piloter la réalisation d'une évaluation rapide et l'élaboration d'un produit d'information sur un sujet proposé par le secrétariat et le Mécanisme mondial et documenter le processus afin d'éclairer l'élaboration des procédures.

30. En ce qui concerne l'expérience d'autres organisations, la Coprésidente de l'ISP et le secrétariat ont rencontré des représentants du centre GRID-Arendal, un partenaire du Programme des Nations Unies pour l'environnement qui a 17 ans d'expérience dans la rédaction de réponses rapides et produits d'information impliquant la transformation de

[11] Voir https://www.unccd.int/resources/other/unccd-spi-work-programme-2025-2026.

données environnementales en supports d'information innovants et fondés sur la science[12]. La discussion a principalement porté sur l'équilibre à trouver entre le besoin de rigueur scientifique et l'urgence des demandes. Il en est ressorti qu'il importait d'élaborer un cadre qui permettrait :

a) D'uniformiser la procédure de dépôt des demandes ;

b) De caractériser le contexte et les besoins qui sous-tendent chaque demande ;

c) De définir des critères d'approbation et une procédure d'approbation souple ;

d) D'affecter des ressources aux réponses apportées à chaque demande ;

e) De favoriser la collaboration avec des experts scientifiques au sein de l'ISP et en dehors ;

f) De favoriser la collaboration, le cas échéant, avec d'autres organes et groupes scientifiques, et de contribuer à garantir l'intégrité scientifique des produits ;

g) De définir une procédure d'examen et d'autorisation accélérée et adaptée à l'objectif visé et à la nature et à l'urgence de chaque demande ainsi qu'aux ressources et aux délais disponibles pour y répondre.

31. En ce qui concerne le pilotage d'une évaluation rapide, le secrétariat, le Mécanisme mondial et l'ISP ont convenu d'un sujet général : les tempêtes de sable et de poussière. Afin de mobiliser les meilleurs experts scientifiques du sujet en dehors de l'ISP, les coresponsables de l'objectif 2 ont commencé à rédiger un texte sur : i) les améliorations à apporter aux systèmes d'alerte, de conseil et d'évaluation des tempêtes de sable et de poussière en vue d'aider les pays à mieux atténuer le risque de tempêtes et à mieux y répondre ; ii) les lacunes en la matière ; iii) les moyens d'apporter des réponses ciblées et orientées vers l'action. L'objectif de l'ISP est de tirer parti du travail d'évaluation scientifique effectué pour ce texte afin d'élaborer un produit d'information rapide qui réponde aux besoins des pays appliquant la Convention.

C. Activités de coordination

32. Conformément à la décision 20/COP.16, l'ISP se coordonne avec d'autres organes intergouvernementaux dont les travaux portent sur l'articulation entre science et politiques, comme indiqué dans son programme de travail 2025-2026, tel qu'actualisé par le Bureau du Comité de la science et de la technologie[13]. Aux réunions qu'il a tenues du 13 au 15 mai 2025 et du 18 au 20 juin 2025, il a passé en revue les activités de coordination, décrites dans son programme de travail, qu'il mène auprès :

a) De la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques ;

b) Du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat ;

c) Du Groupe technique intergouvernemental sur les sols ;

d) Du Groupe international d'experts sur les ressources du Programme des Nations Unies pour l'environnement ;

e) De l'Initiative pour des indicateurs fonciers mondiaux du Programme des Nations Unies pour les établissements humains ;

f) Du Programme de gestion intégrée de la sécheresse, une initiative conjointe de l'Organisation météorologique mondiale et du Partenariat mondial pour l'eau.

33. Après cette revue, l'ISP a créé une équipe spéciale chargée de toutes les activités de coordination et a nommé des coresponsables pour chacune de ces activités, sachant que cinq d'entre elles impliquent un examen scientifique et une collaboration dans le cadre de manifestations scientifiques devant débuter en 2026. Il a aussi prévu de rédiger une synthèse

[12] Voir https://www.grida.no/activities/358.
[13] Voir https://www.unccd.int/resources/other/unccd-spi-work-programme-2025-2026.

de deux évaluations menées par la Plateforme intergouvernementale afin d'en extraire les messages clefs intéressant la Convention ; cela devrait constituer l'une de ses principales activités pour l'exercice biennal 2025-2026. Les deux évaluations sont les suivantes :

a) Une évaluation thématique des liens d'interdépendance entre la biodiversité, l'eau, l'alimentation et la santé (évaluation des interdépendances)[14] ;

b) Une évaluation thématique des causes sous-jacentes de la perte de biodiversité et des déterminants du changement transformateur, ainsi que des solutions possibles afin de réaliser la Vision 2050 pour la biodiversité (évaluation du changement transformateur)[15].

34. L'ISP a évalué la portée et la complexité des deux évaluations menées par la Plateforme intergouvernementale, appréciant la richesse de leur contenu et leur analyse critique des liens entre la terre, l'eau et les populations dans le contexte des changements environnementaux. Il a pris note des messages clefs issus de l'évaluation des interdépendances, à savoir les mauvais résultats passés et actuels dus à l'intensification des facteurs indirects, les effets néfastes considérables à venir si les tendances actuelles se poursuivent, et la nécessité de prendre en compte les synergies et les compromis associés aux interdépendances pour fixer des objectifs globaux. Il a également pris note des stratégies introduites dans l'évaluation du changement transformateur, telles que la réforme des subventions et des systèmes financiers, l'appui aux savoirs autochtones et locaux, la promotion de l'innovation sociale et de la gouvernance participative, la promotion de l'éducation et de la participation citoyenne et l'application de cadres adaptatifs et inclusifs.

35. Pendant l'exercice biennal 2025-2026, l'ISP va s'employer à extraire des deux évaluations susmentionnées les messages clefs concrets et utiles aux Parties à la Convention ; il est néanmoins conscient des lacunes de ces évaluations, qui survolent des notions importantes telles que la gestion durable des terres, l'aménagement du territoire, la neutralité en matière de dégradation des terres et le rôle de la terre eu égard à l'eau, l'alimentation, la santé, la biodiversité et les changements climatiques. L'ISP souligne qu'il importe de faire le lien entre la science, les politiques et la pratique, de veiller à ce que la communication soit plus accessible et à ce que ses travaux présentent un intérêt à l'échelle locale et de formuler des orientations concrètes sur ces thèmes importants.

IV. Modalités de travail pour le fonctionnement futur de l'Interface science-politique

36. Conformément à la décision 20/COP.16, le Bureau du Comité de la science et de la technologie élabore, avec l'appui du secrétariat, les modalités de travail que l'ISP adoptera après la dix-septième session de la COP. Au niveau granulaire des membres de l'ISP, cela suppose de réviser et, le cas échéant, d'actualiser les mandats des membres et observateurs et les documents directifs connexes[16].

37. Conformément à la décision 20/COP.16, le Bureau du Comité de la science et de la technologie est en train d'élaborer, avec l'appui du secrétariat et pour examen par le Comité à sa dix-septième session :

a) La procédure de réception et de hiérarchisation des demandes soumises à l'ISP dans le cadre de son programme de travail, y compris l'établissement des évaluations thématiques sur la base desquelles sont ensuite élaborées les *Perspectives territoriales mondiales* et d'autres publications phares analogues ;

b) Les procédures d'élaboration des rapports phares (définition des grandes lignes des rapports et dispositions relatives à la prise en compte des vues des Parties dans ces rapports, évaluations thématiques des connaissances scientifiques, y compris les savoirs autochtones et traditionnels, examens scientifiques indépendants, élaboration, pour

[14] Voir https://www.ipbes.net/nexus-assessment.
[15] Voir https://www.ipbes.net/transformative-change-assessment.
[16] Voir https://www.unccd.int/resources/manuals-and-guides/spi-governance-documents.

approbation par le Comité de la science et de la technologie, de résumés à l'intention des décideurs, etc.) ;

c) Les procédures régissant l'élaboration d'évaluations rapides, de produits d'information et d'avis en réponse aux demandes des bureaux de la COP, du CRIC et du Comité de la science et de la technologie, ainsi qu'à celles du secrétariat et du Mécanisme mondial.

38. Toujours conformément à la décision 20/COP.16, le secrétariat :

a) Procède à une analyse des coûts afin d'estimer les incidences financières de l'application des procédures mentionnées aux paragraphes 37 a) à c) ci-dessus ;

b) Prépare une étude de faisabilité visant à trouver les moyens d'apporter un appui technique adéquat à l'ISP, y compris en recourant éventuellement à des groupes d'appui technique externes émanant de partenaires, à l'instar des groupes qui contribuent aux évaluations du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat et de la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques.

V. Améliorer la communication et la diffusion des connaissances scientifiques

39. Conformément à la décision 20/COP.16, le secrétariat continue de veiller à ce que la promotion des rapports de l'ISP s'inscrive dans une stratégie de communication globale et innovante. À cette fin, le secrétariat élabore, avec l'aide de l'ISP, un plan de communication global visant à mieux faire connaître et comprendre les travaux de l'ISP et leur utilité pour les mesures de lutte contre la dégradation des sols qui sont prises partout dans le monde. Le plan de communication comprend plusieurs objectifs clefs, classés par ordre de priorité au regard du but global de l'ISP, à savoir diffuser des données scientifiques claires sur la désertification, la dégradation des terres et la sécheresse et mieux faire connaître ses propres contributions. L'objet principal du plan est d'éclairer et d'influencer les politiques publiques et les initiatives des Parties. Le plan de communication vise également mieux à faire connaître l'ISP et ses travaux au sein de la communauté scientifique et auprès du grand public, notamment sa contribution cruciale à la réalisation de la neutralité en matière de dégradation des terres et d'autres objectifs du Cadre stratégique de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification (2018-2030).

40. Le secrétariat prévoit d'organiser, avant la dix-septième session de la COP et sous réserve de la disponibilité des fonds, une session de formation aux médias afin de renforcer les capacités des membres de l'ISP dans leur interaction avec les médias ; il avait fait de même avant la seizième session de la COP et les résultats avaient été très positifs.

41. En outre, l'ISP aide le secrétariat et le Mécanisme mondial à faire en sorte que les autres produits de communication relatifs à la Convention reposent sur des données scientifiques solides, selon qu'il convient.

42. Dans sa décision 20/COP.16, la COP a demandé aux groupes régionaux et aux groupes de pays visés à chacune des annexes concernant la mise en œuvre au niveau régional de soutenir et de renforcer les institutions et réseaux scientifiques régionaux déjà en place ou nouvellement établis. Elle a prié le secrétariat de faciliter les interactions de ces institutions et réseaux avec l'ISP afin que celle-ci puisse leur transmettre des avis scientifiques découlant de ses travaux. Elle a aussi encouragé les Parties à veiller à ce que les questions relatives à la désertification, à la dégradation des terres et à la sécheresse soient prises en compte par les comités nationaux dont les travaux portent sur l'articulation entre science et politiques, qu'il s'agisse de comités déjà en place ou nouvellement établis, et à promouvoir le dialogue entre ces comités et les institutions et réseaux scientifiques régionaux.

43. Conformément à la décision 4/COP.16, l'un des possibles éléments fondamentaux du cadre stratégique de la Convention pour l'après-2030 que pourrait envisager le Groupe de travail intergouvernemental est l'invitation faite aux Parties dans la décision 7/COP.16 d'élaborer et d'appliquer des mesures propres à promouvoir la mise en œuvre de la

Convention aux niveaux national, infrarégional et régional. À cet égard, le Groupe de travail intergouvernemental pourrait s'inspirer du mécanisme de coopération technique et scientifique que la Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique a créé dans sa décision 15/8 afin de promouvoir l'application du Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal[17]. On trouvera dans le document ICCD/CRIC(23)/2 des informations supplémentaires sur le soutien technique au niveau régional et dans le document ICCD/CRIC(23)/4 le rapport d'activité du Groupe de travail intergouvernemental.

44. Dans sa décision 20/COP.16, la COP a prié le Bureau du Comité de la science et de la technologie de collaborer, avec l'appui du secrétariat et la contribution de l'ISP, avec les secrétariats d'autres organes et groupes scientifiques concernés agissant dans le cadre de leurs mandats respectifs, afin de réfléchir avec eux à la création d'une Alliance mondiale science-politiques pour les terres. Le secrétariat collabore avec la présidence de la seizième session de la COP et l'Université des Nations Unies pour mettre sur pied une approche consultative et formative visant à améliorer la coordination, la cohérence et la portée collective des actions entreprises par les organes et groupes scientifiques internationaux qui traitent de la question des terres.

VI. Conclusions et recommandations

45. **Étant donné que la vingt-troisième session du CRIC est une réunion intersessions et qu'elle n'aboutira donc pas à l'établissement d'un projet de décision, ce chapitre du rapport reprend les points clefs et les propositions à soumettre à l'examen des Parties. Une fois le rapport final de la vingt-troisième session adopté, un projet de décision sur ce point de l'ordre du jour sera élaboré à temps pour la vingt-quatrième session du CRIC et la dix-septième session du Comité de la science et de la technologie.**

46. **La vingt-troisième session du CRIC offre aux Parties l'occasion de formuler des commentaires sur les travaux de l'ISP et de contribuer au contenu et à l'élaboration de la troisième édition des *Perspectives territoriales mondiales*, ce qui correspond à l'objectif 1 de l'ISP. À cette fin, le secrétariat a créé un groupe d'auteurs afin de faciliter un dialogue thématique entre les Parties et l'ISP au sujet des incidences que les données scientifiques préliminaires qui figureront dans la première version de la troisième édition sont susceptibles d'avoir sur les processus décisionnels. Ce dialogue permettra d'étayer les dispositions que prend l'ISP en vue de garantir la pertinence du rapport et de formuler des mesures concises et réalisables. L'organisation de ce dialogue est pensée pour faciliter les échanges sur l'articulation entre science et politiques, et les contributions reçues par l'ISP, y compris les messages clefs et les mesures possibles que le Comité de la science et de la technologie examinera à sa dix-septième session, seront prises en compte dans la deuxième mouture du rapport.**

47. **En ce qui concerne son objectif 2, l'ISP prévoit d'achever, avant la dix-septième session de la COP, avec l'appui du secrétariat, le projet pilote d'évaluation rapide et d'élaborer un produit d'information dans le cadre de sa contribution à l'élaboration de procédures régissant les évaluations rapides, procédures que les Parties examineront à la dix-septième session du Comité de la science et de la technologie.**

48. **En ce qui concerne les activités de coordination de l'ISP, les travaux d'analyse de l'évaluation des interdépendances et de l'évaluation du changement transformateur aboutiront à l'élaboration de messages clefs et de mesures possibles qui seront examinés par le Comité de la science et de la technologie à sa dix-septième session.**

[17] Voir https://www.cbd.int/tsc/tscm.